

CONVENTION COMMUNE DE GUERLESQUIN / COMITÉ DES FÊTES**Entre**

La Commune de Guerlesquin, représentée par son Maire, Éric CLOAREC

Et

Le Comité des Fêtes de Guerlesquin, représenté par sa Présidente, Cyrielle MOY, dit l'organisateur.

Considérant les marchés animés se déroulant chaque lundi de Juillet et Août 2024 et la Fête du plan d'eau le 14 Août 2024 organisés par le Comité des Fêtes,

Considérant le besoin en aide logistique sollicité auprès de la Mairie par le Comité des Fêtes,

À la charge de la Commune**Marchés animés**

La commune de Guerlesquin met à disposition Madame Thérèse CORNIC, Responsable du pôle administratif à la Mairie pour l'élaboration du programme des marchés animés, la communication, le suivi administratif et l'organisation logistique des animations.

Fête du plan d'eau

La commune de Guerlesquin prend en charge financièrement en partie le feu d'artifice tiré lors de la fête du plan d'eau à hauteur de 1 650 € TTC.

La commune de Guerlesquin assure les relations avec le prestataire.

À la charge de l'organisateur**Marchés animés**

- Le financement des animations et le règlement des artistes chaque lundi.
- La coordination avec les bénévoles du comité des fêtes.
- L'édition de programmes et affiches.
- La diffusion des programmes et affiches.

Fête du plan d'eau

- Le Comité des Fêtes prendra en charge financièrement en partie le feu d'artifice tiré lors de la fête du plan d'eau à hauteur de 250 € TTC.
- La déclaration du spectacle pyrotechnique auprès des services de la Mairie et le cas échéant selon la catégorie du feu d'artifice auprès de la Préfecture, accompagné du schéma de mise en œuvre.
- La mise en œuvre des consignes de sécurité communiquées par les services de la Mairie.
- La prise en charge des repas pour les artificiers.

A Guerlesquin, le

Le Maire,

Éric CLOAREC

La Présidente
du Comité des Fêtes

Cyrielle MOY

